PRÉFET
DE VAUCLUSE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction départementale de la protection des populations**

Service prévention des risques techniques
Affaire suivie par : Sandrine NOTERMAN
Tél. : 04 88 17 88 19
ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 11 AOUT 2025

***Lettre recommandée avec accusé de réception***
2C 173 523 6268 7

Monsieur le directeur,

Votre établissement situé sur le territoire de la commune d'Avignon (84 000) 305, rue Raoul Follereau, a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure en date du 20 mars 2023.

Considérant la réalisation de l'action corrective relevée lors de la visite d'inspection du 03 juin 2025 de l'établissement Centre Hospitalier Henry Duffaut, situé 305 rue Raoul Follereau – 84 000 Avignon et la transmission des justificatifs associés, l'inspecteur de l'environnement a pu constater que votre société s'est mise en conformité par rapport aux prescriptions suivantes :

- Gestion des eaux pluviales – Référence réglementaire : Arrêté préfectoral de mise en demeure du 20/03/2023 article : 1 - 1er point

- Isolement des réseaux d'assainissement - Référence réglementaire : Arrêté préfectoral de mise en demeure du 20/03/2023 article : 1 – 3e point.

En conséquence, je vous informe, sur déclaration de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA en charge de l'inspection des installations classées, que je prends acte que votre société respecte les prescriptions sus-mentionnées de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le directeur
CENTRE HOSPITALIER HENRY DUFFAUT
305, rue Raoul Follereau
84 000 AVIGNON

Pour le préfet,
le Directeur Départemental adjoint,

Silvain TRAYNARD

Copie : UID Vaucluse – Arles DREAL PACA